

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10                    **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**  
100                   **MONTS DOMES**  
100.2017.003      Proposition d'acquisition d'une parcelle sur le Puy de Vichatel : maîtrise foncière d'un édifice volcanique dans le cadre de sa gestion

### **RAPPORT**

Le Puy de Vichatel est un volcan de type strombolien, le deuxième cratère le plus profond de la chaîne des Puys, le plus proche du siège du Parc avec cette spécificité.

Depuis près de 10 ans, le SM PNRVA agit sur ce site pour le préserver et le mettre en valeur :

- Acquisition des parties les plus intéressantes (le cratère et une partie des flancs)
- Gestion du site Natura 2000 et des espaces pastoraux associés
- Accompagnement du pâturage, mise en place du troupeau mobile (en lien avec le LEPA de Rochefort Montagne qui loue ces parcelles) et actions d'ouverture paysagères par des travaux de coupes
- Opération d'accueil du public, par la reprise des cheminements, l'ouverture de points de vue remarquables, la signalétique et le sentier pédagogique (Musette Nature)
- Surveillance du nombre de visiteurs (éco-compteurs).

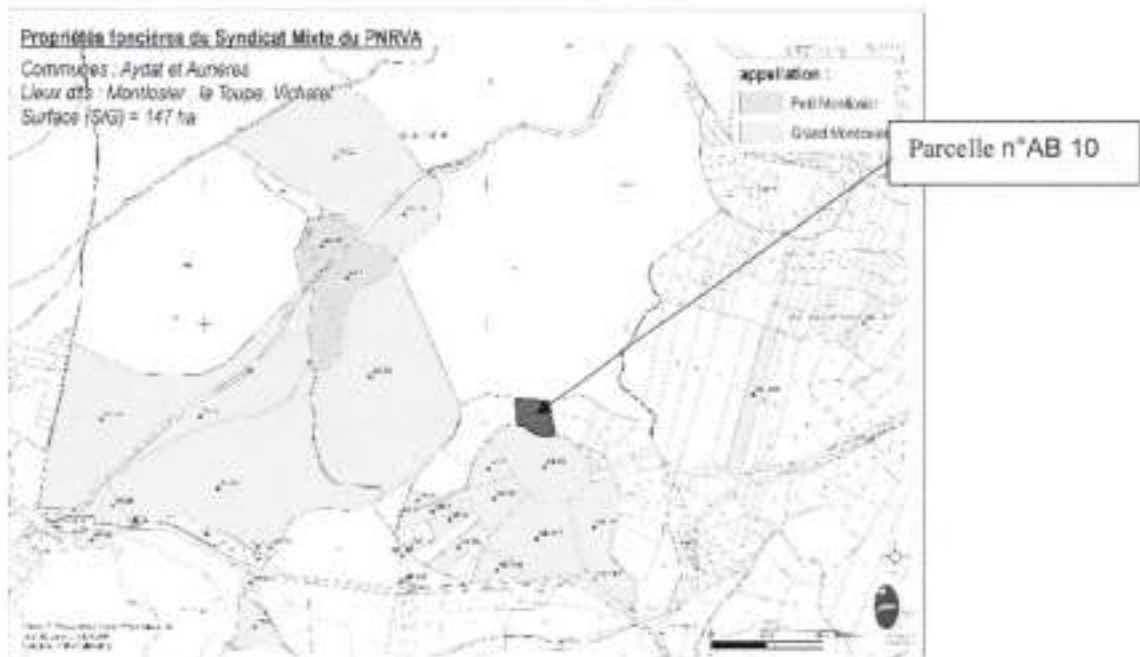
Ces actions ont été financées par les fonds propres du Parc, par un contrat Natura 2000 et par la Fondation Chaîne des Puys/Faïlle de Limagne. La majorité des travaux a été réalisée directement par les agents du Parc (Garde Nature et Agents techniques).

Il est actuellement possible de conforter la maîtrise foncière sur ce Puy dans le cadre de la gestion de la Chaîne des Puys et du désengorgement du secteur central pour l'accueil du public notamment, (objectifs du site classé et du plan de gestion du projet Patrimoine Mondial, où la maîtrise du foncier reste un point majeur et fait l'objet d'une fiche action), mais aussi pour une gestion patrimoniale et adaptée aux différentes composantes du site.

La parcelle n°AB 10 d'une superficie de 14 352m<sup>2</sup> est actuellement à la vente et la propriétaire a contacté en premier lieu le SM PNRVA. Elle est occupée par une hêtraie qui représente un intérêt patrimonial et scientifique supplémentaire.

Entre l'estimation des domaines et celle de l'ONF, gestionnaire pour notre compte des parcelles forestières propriétés du SM PNRVA, le coût estimé pour cette parcelle est de 2 500€ hors frais de notaire.

Une somme de 4000€ est inscrite au budget primitif de la Cellule Chaîne des Puys, pour une opération de ce type.



⇒ Il vous est proposé d'autoriser le président à signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle n°AB 10 située sur le Puy de Vichatel et d'engager la dépense correspondante.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle n°AB 10 située sur le Puy de Vichatel et à engager la dépense correspondante.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE  
102 CEZALLIER  
102.2017.003 Convention d'animation estivale « Maison des Tourbières et du Cézallier »

**RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans assure la gestion des animations pédagogiques à la Maison des Tourbières et sur le site de la Plaine Jacquot (Saint Alyre-ès-Montagne, La Godivelle).

Le Syndicat mixte du Parc fait appel à un vacataire pour la conduite de ces animations en juillet-août, 3 après-midi par semaine. Ces prestations sont assurées depuis plusieurs années par Teddy DAVID gérant de l'entreprise « Terre de Seigle » basée à Saint Alyre-ès-Montagne. Sa proximité géographique, ses compétences et son expérience sur le site lui permettent d'être opérationnel et de répondre aux différentes attentes des publics.

Le Syndicat mixte du Parc met à disposition les moyens matériels et pédagogiques. La promotion, la gestion des réservations et la billetterie sont assurées par le personnel de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle.

La rémunération de l'animateur est basée sur les tarifs vacation en vigueur au Parc, multipliée par le nombre d'animations réalisées dans la saison.

En contrepartie, les recettes sont encaissées sur le budget principal du Syndicat mixte du Parc.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'animation 2017 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle ».**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer la convention d'animation 2017 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle ».

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-102-2017-003-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

##### 102 - CEZALLIER

102,2017,004 Programme d'études et de suivis scientifiques dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle

### **RAPPORT**

La réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle a lancé un programme sur 3 ans (2017-2019) visant à améliorer les connaissances écologiques. Ce programme comporte la réalisation de 15 études pour un budget global de 158 000 € TTC (financés à 100% par l'Europe, l'Etat et l'AEAG).

Lors du bureau du 6 février 2017, vous avez autorisé le Président à solliciter les financements relatifs à ces études ainsi qu'à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de ces études.

Ce marché comporte les 15 lots suivants :

- Lot 1 : Mise en place d'un suivi du Phosphore
- Lot 2 : Diagnostic des eaux du Lac d'en Bas
- Lot 3 : Etude piézométrique de la tourbière du Lac d'en Bas
- Lot 4 : Etude des boisements sur la tourbière du Lac d'en Bas
- Lot 5 : Caractérisation des sources thermo-minérales
- Lot 6 : Etude paléo-écologique de la tourbière Lac d'en Bas
- Lot 7 : Diagnostic écologique des habitats tourbeux par la méthode Syrph-the-Net
- Lot 8 : Suivi des effets de la fauche
- Lot 9 : Etude des oiseaux nicheurs
- Lot 10 : Inventaire des mammifères
- Lot 11 : Inventaire des araignées
- Lot 12 : Inventaire des hétérocères
- Lot 13 : Inventaire des reptiles et amphibiens
- Lot 14 : Etude de faisabilité du suivi de l'impact du changement climatique sur les tourbières
- Lot 15 : Inventaire du peuplement piscicole du Lac d'en Bas

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 14 mars 2017 et la date limite de réception des offres a été fixée au 30 mars 2017.

A cette date, 18 candidats ont répondu à 1 ou plusieurs lots du marché.

Une commission technique (composée d'agents du PNRVA) s'est réunie le 30 mars 2017 afin d'analyser les différentes offres.

Pour 12 des 15 lots, une seule proposition a été reçue. Toutes ces propositions sont conformes au cahier des charges et respectent le budget alloué à chacune de ces prestations.

Pour les 3 autres lots, plusieurs offres ont été reçues.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ci-dessous les tableaux de classement pour ces 3 lots :

### LOT 7 : Diagnostic écologique des habitats tourbeux par la méthode Syrph-the-Net

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
<b>Les amis de la réserve naturelle du lac de Remoray</b>	15 000,00 €	4,00	6,00	10,00	1
<b>NATURE &amp; COMPETENCES</b>	20 700,00 €	2,90	6,00	8,90	2

### LOT 13 : Inventaire des reptiles et amphibiens

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
<b>CPIE CLERMONT DOMES Association CEPE</b>	4 800,00 €	4,00	6,00	10,00	1
<b>Association PHILOFAUNA</b>	10 359,00 €	1,85	6,00	7,85	4
<b>ECOGEE</b>	9 561,00 €	2,01	6,00	8,01	3
<b>NATURE &amp; COMPETENCES</b>	9 540,00 €	2,01	6,00	8,01	2

### LOT 15 : Inventaire du peuplement piscicole du Lac d'en Bas

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
<b>MEP 19</b>	5 994,00 €	2,47	6,00	8,47	5
<b>EUROFINS</b>	5 820,00 €	2,54	6,00	8,54	4
<b>FISH-PASS</b>	4 980,00 €	2,97	6,00	8,97	3
<b>SIALIS</b>	9 996,00 €	1,48	6,00	7,48	6
<b>COURBIS Nicolas Sauv'Pêche</b>	16 816,00 €	0,88	6,00	6,88	7
<b>FPDPPMA 63</b>	3 700,00 €	4,00	6,00	10,00	1
<b>ATHOS Environnement</b>	4 824,00 €	3,07	6,00	9,07	2

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-102-2017-004-DE  
Date de téléransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prestataires retenus par la commission technique :

PRESTATIONS	CANDIDATS RETENUS	MONTANTS (TTC)
LOT 1 : Mise en place d'un suivi du Phosphore	INSELBERG / LDA 48	19 640,00 €
LOT 2 : Diagnostic des eaux du Lac d'en Bas	ATHOS Environnement	12 886,08 €
LOT 3 : Etude piézométrique de la tourbière du Lac d'en Bas	Cabinet Pierre GOUBET	7 458,00 €
LOT 4 : Etude des boisements sur la tourbière du Lac d'en Bas	Cabinet Pierre GOUBET	4 140,00 €
LOT 5 : Caractérisation des sources thermo-minérales	Cabinet Pierre GOUBET	7 500,00 €
LOT 6 : Etude paléo-écologique de la tourbière Lac d'en Bas	Cabinet Pierre GOUBET	8 980,00 €
LOT 7 : Diagnostic écologique des habitats tourbeux par la méthode Syrph-the-Net	Les amis de la réserve naturelle du lac de Remoray	15 000,00 €
LOT 8 : Suivi des effets de la fauche	Cabinet Pierre GOUBET	10 300,00 €
LOT 9 : Etude des oiseaux nicheurs	LPO AUVERGNE	12 100,00 €
LOT 10 : Inventaire des mammifères	GROUPE MAMMALOGIQUE D'Auvergne	7 350,00 €
LOT 11 : Inventaire des araignées	Claire Jacquet	8 250,00 €
LOT 12 : Inventaire des hétérocères	SHNAO	8 300,00 €
LOT 13 : Inventaire des reptiles et amphibiens	CPIE CLERMONT DOMES Association CEPE	4 800,00 €
LOT 14 : Etude de faisabilité du suivi de l'impact du changement climatique sur les tourbières	Cabinet Pierre GOUBET / INSELBERG	6 640,00 €
LOT 15 : Inventaire du peuplement piscicole du Lac d'en Bas	FPDPPMA 63	3 700,00 €
	TOTAL TTC	137 044,08 €

>>> **Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-102-2017-004-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10                    SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE  
103                  ARTENSE  
103.2017.001      Travaux forestiers – tourbière de Sougeat la Souze

### RAPPORT

La Tourbière de Sougeat la Souze est une entité du site Natura 2000 « Artense » dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est animateur. Cette tourbière de 34 hectares, également classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, est localisée au cœur d'un bassin versant boisé. Ces boisements sont issus de plantations (épicéas). La hêtraie-sapinière constitue le boisement « naturel » dans ce contexte. Depuis 1998, le Parc des Volcans et le Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne), sont propriétaires indivis de 3 parcelles du bassin versant :

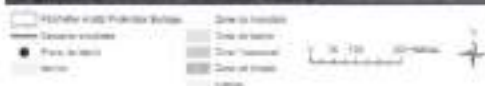
- AK 39 d'une surface de 17 ha 50a 00ca sur laquelle M.Belbezet, ancien propriétaire, a gardé l'usufruit des épicéas sur pied jusqu'à 2048 dans le cadre d'une clause incluse dans l'acte de vente ;
- AK 7 d'une surface de 3ha 39a 37ca et AK 36 d'une surface de 13ha21a65ca sur lesquelles les bois appartiennent en plein au CEN Auvergne et au Syndicat mixte du Parc.

Le Parc, le CEN et la Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme réfléchissent depuis 2 ans à une gestion forestière permettant de retrouver à terme une hêtraie sapinière sur ce bassin versant immédiat de la tourbière. L'objectif est de réaliser des travaux sylvicoles sur ces plantations pour engager la conversion progressive vers une forêt plus naturelle, en s'appuyant sur les zones de hêtraies existantes, les zones humides, voire les bouquets de hêtres dispersés existants.

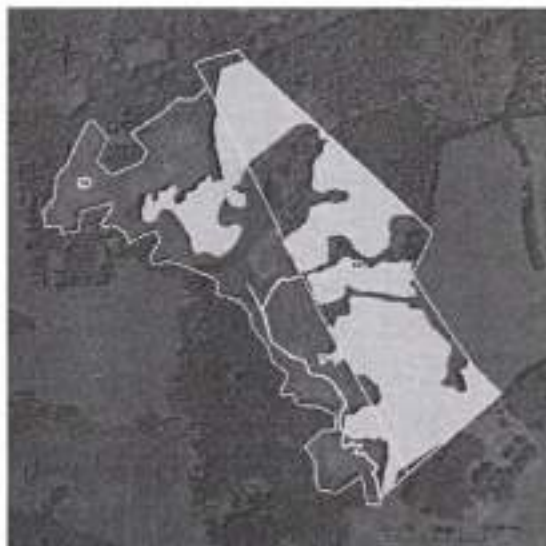
# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Tourbière de Sougeat la Souze  
Projet de conversion de la peaussière  
Zonage des types de travaux



Tourbière de Sougeat la Souze  
Zonage des travaux par parcelle



Les travaux concernent environ 12 ha et seront réalisés selon un cahier des charges défini et explicité dans le cadre d'une convention de vente de bois. Deux contrats de vente seront rédigés :

- un pour Monsieur Belbezet, sur la parcelle AK 39
- un pour le Conservatoire et Parc sur les parcelles AK 7 et 36

Etant donné l'usufruit de M. Belbezet sur les épicéas de la parcelle AK 39, la répartition des éventuelles recettes se fera au prorata des surfaces exploitées sur les trois parcelles concernées. Les modalités d'exploitation ont été discutées avec l'usufruitier des épicéas de la parcelle AK 39.

Les travaux seront, d'un point de vue financier, une opération blanche *a minima*.

Les travaux seront effectués au second semestre de l'année 2017 (de juillet à septembre *a priori*). Un suivi pour évaluer l'impact des travaux sera mis en œuvre par le CEN Auvergne (financement par la DREAL Auvergne). Le Syndicat mixte du Parc, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Artense » assurera le suivi des travaux.

➤➤➤ **Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la convention de vente de bois concernant ces travaux et tout autre document relatif à l'opération**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer la convention de vente de bois concernant ces travaux et tout autre document relatif à l'opération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-103-2017-001-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
133 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES  
133.2017.002 Contrat territorial Alagnon

### RAPPORT

Un projet de contrat territorial est proposé par le SIGAL pour la période 2017-2021. Ce contrat opérationnel a pour objectif de poursuivre la dynamique engagée depuis de nombreuses années en matière de préservation et restauration des ressources en eau et milieux aquatiques du bassin versant de l'Alagnon.

Le territoire du PNR des volcans d'Auvergne concerne l'amont du bassin de l'Alagnon, secteur riche en ruisseaux et notamment en tourbières de têtes de bassin versant. C'est pourquoi, le Parc des Volcans a proposé de porter une étude préalable à la restauration de deux tourbières dont les autorisations d'exploitation arrivent à échéance en 2023 (Couderc et Greil-Rascoupet).

Par délibération du 6 février 2017, le Bureau a autorisé le Président à inscrire le Parc des volcans en tant que maître d'ouvrage de cette étude dans le projet de contrat territorial Alagnon sous réserve de préciser le plan de financement.

Le cout prévisionnel de l'opération est évalué à 56 000 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Type d'actions	Montant prévu	Agence de l'eau Loire Bretagne		Fonds Européen		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes 2017-2018	56 000 €	60%	33 600 €	40%	22 400 €	0	0

Le coût des travaux sera défini par l'étude préalable, le portage des travaux n'est pas défini à ce jour.

Il est prévu que le document contractuel, officialisant les engagements des partenaires du projet, soit signé courant 2017.

⇒ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer le contrat territorial Alagnon qui inscrit le Parc des volcans en tant que maître d'ouvrage de l'étude préalable à la restauration de deux tourbières exploitées et de signer les demandes de subvention afférentes.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer le contrat territorial Alagnon qui inscrit le Parc des volcans en tant que maître d'ouvrage de l'étude préalable à la restauration de deux tourbières exploitées et de signer les demandes de subvention afférentes.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES  
133 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES  
133.2017.003 Animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense

**RAPPORT**

Situé en tête de bassin versant, marqué par un réseau hydrographique dense et la présence de nombreux lacs naturels, tourbières et zones humides, le territoire du Cézallier et de l'Artense englobe au moins 92 complexes tourbeux (et 153 tourbières). La grande majorité des masses d'eau concernées a un objectif de maintien de bon état au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'eau constitue un atout pour le développement économique du territoire et est, de fait, soumise à différentes pressions (assainissement, captages, pratiques agricoles et forestières). Si les zones humides et tourbières de tête de bassin versant, ne font pas l'objet d'une évaluation au titre de la DCE, elles sont connectés aux masses d'eau et les atteintes à leur bon fonctionnement (drainage, piétinements, modifications, comblement, etc.) impactent durablement la ressource en eau (en quantité et en qualité) et les usages associés qu'ils soient locaux ou plus en aval. La préservation voire la restauration de ces sites est souvent complexe en raison de leur statut foncier, privé la plupart du temps. Cette prise de conscience se fait par un travail d'animation qui doit s'inscrire dans la durée, notamment pour assurer la conciliation des usages et la préservation de ces sites (fonctionnalités, biodiversité).

Ainsi, le SMPNRVA a développé durant 1 an ½ un dispositif participatif auprès des habitants, propriétaires, élus et gestionnaires locaux, usagers des tourbières en Cézallier et en Artense pour travailler de façon ascendante sur la collecte, le partage et les échanges autour des savoirs et savoir-faire locaux pour prendre en compte les activités quotidiennes dans la préservation de ce patrimoine exceptionnel. Le programme d'actions qui en ressort vise à poursuivre les échanges et le partage de connaissances en réponse à des besoins locaux exprimés, pour connaître, reconnaître et valoriser la gestion locale, faire connaître les tourbières et sensibiliser avec un rôle d'interface indispensable joué par le Parc.

Au vu de ces résultats, il apparaît indispensable de poursuivre les efforts et de mettre en place avec les habitants et acteurs locaux des actions alliant la préservation des tourbières et milieux humides encore fonctionnels, la sensibilisation pour la mise en œuvre de pratiques moins préjudiciables au fonctionnement des milieux humides et aquatiques et l'amélioration de la connaissance.

Afin d'assurer la préservation des tourbières du Cézallier et de l'Artense, et le cas échéant leur restauration, le Parc des Volcans souhaite poursuivre son action :

- En apportant une plus-value à la gouvernance locale et à la concertation (issues notamment des démarches Natura 2000, RNN, ENS, etc.) par une prise en considération plus forte des acteurs locaux selon une démarche ascendante et partagée ;
- En proposant des mesures de gestion/restauration adaptées et/ou en valorisant les actions de gestion vertueuses, basées sur des diagnostics fonctionnels de tourbières, identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle. Les grands objectifs sont les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau ;
- En valorisant le travail accompli (connaissances, diagnostics, démarche participative) auprès de différents publics : acteurs et habitants du Cézallier et de l'Artense d'une part, partenaires techniques, gestionnaires et scientifiques d'autre part et à 3 échelles : le site, le Cézallier et l'Artense et le Massif central (particulièrement le Pôles-relais « Tourbières »).

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce projet d'animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense est inscrit dans le contrat pluri-annuel avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 2016-2018 et répond à l'appel à projet permanent biodiversité « tourbières » du Massif central. Il a fait l'objet d'une note d'intention déposée à l'appel à initiatives pour la biodiversité de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le projet a ainsi reçu un avis favorable de principe de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ainsi, aujourd'hui 70% du financement du projet est assuré. L'objectif est d'atteindre un financement à 100%. Les 30% seront recherchés auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique de Réserve Naturelle Régionale, le Conseil départemental du Cantal dans le cadre de sa politique ENS et la Fondation de France dans le cadre de son appel à projet « initiatives collectives pour l'environnement ». Le projet est également éligible au FEDER Massif Central.

Action - projet convention 2016/2018 AEAGIAP Biodiversité- Tourbières MCIAP Biodiversité- continuités écologiques AELB - SMPNRVA	Montant en €			Montant total en €	Aide AEAG en € %		Aide AELB en € %		Fondation de France %		Région ARA %		CD15 %	
	2017	2018	2019											
Animation des acteurs du réseau Tourbières Cézallier- Artense (ingénierie SMPNRVA)	24 500 €	24 500 €	24 500 €	73 500 €	36 900 €	50%	22 140 €	30%	14 760 €	20%				
Frais de communication, publication (prestations, conception, impression, internet)	500 €	6 500 €	500 €	7 500 €	3 750 €	50%	2 250 €	30%	1 500 €	20%				
Valorisation et synthèse données acquises sur diagnostics fonctionnels des Tourbières (prestation)	10 000 €	15 000 €		25 000 €	12 500 €	50%	7 500 €	30%	5 000 €	20%				
Diagnostic hydro- écologique Tourbière de Pierrefitte (prestation)	15 000 €	10 000 €		25 000 €	12 500 €	50%			12 500 €	50%				
Diagnostic fonctionnel des Chastelets (prestation)			15 000 €	15 000 €	9 000 €	60%			6 000 €	40%				
Diagnostic du bassin versant de la tourbière du Jolan (prestation)		50 000 €		50 000 €	25 000 €	50%					25 000 €	50%		
Diagnostic du plateau de Chastel sur Murat (prestation)			50 000 €	50 000 €			40 000 €	80%					10 000 €	20%
Diagnostic Tourbière de Chandroux (prestation)		15 000 €		15 000 €			12 000 €	80%	3 000 €	20%				
<b>TOTAL en €</b>	<b>50 100 €</b>	<b>121 100 €</b>	<b>90 100 €</b>	<b>261 300 €</b>	<b>99 650 €</b>	<b>38%</b>	<b>83 890 €</b>	<b>32%</b>	<b>42 760 €</b>	<b>16%</b>	<b>25 000 €</b>	<b>10%</b>	<b>10 000 €</b>	<b>4%</b>

➤➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Parc des volcans à être maître d'ouvrage de ce projet sous réserve de l'obtention de la totalité des financements et d'autoriser le Président à signer les demandes de subventions afférentes.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-133-2017-003-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer les demandes de subventions afférentes.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

- 13                    **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**  
**133                   ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**  
 133.2017.004    Avenant Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

**RAPPORT**

Le syndicat mixte du Parc des volcans porte le Contrat Territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin, signé le 3 octobre 2012 pour 5 ans. Ce contrat a permis la réalisation d'actions visant à préserver/restaurer quatre lacs (Pavin, Montcineyre, Bourdouze, Bordes) situés en tête du bassin versant de la Couze Pavin.

Ce contrat arrive à échéance le 3 octobre 2017. Afin de finaliser certaines opérations, un avenant de prolongation d'un an est proposé. Il permettrait :

- de prolonger d'une année le contrat et le fonctionnement de sa cellule d'animation (avec une baisse du temps d'animation dédié au contrat), afin d'engager les dernières actions prévisionnelles, préparer le bilan du contrat et les suites à donner,
- de continuer l'opération d'acquisitions foncières menée par la commune de Besse afin de retrouver la maîtrise foncière du bassin d'alimentation du lac Pavin,
- d'engager les travaux d'installation d'abreuvoirs non impactants au lac de Montcineyre par le SIVOM de la Région d'Issoire prévu à l'origine,
- de continuer l'opération groupée d'assainissement non collectif menée par le SIVOM de la Région d'Issoire,

Le montant total à engager dans le cadre de l'avenant pour 2017 - 2018 est de 512 168 € tous maîtres d'ouvrage confondus. Il représente les engagements suivants pour chaque signataire (voir annexe) :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 266 741 €
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme : 139 258 €
- Autofinancement commune de Besse : 40 560 €
- Autofinancement SIVOM de la Région d'Issoire : 52 600 €
- Autofinancement Syndicat Mixte du Parc des Volcans : 13 010 €

Le projet d'avenant sera examiné en Conseil d'Administration de l'agence de l'eau et en session du Département de juin 2017. L'avenant devra être signé avant la caducité du contrat territorial, fixée au 3 octobre 2017.

Le montant des actions sous maîtrise d'ouvrage Parc des volcans s'élève à 46 368 €, nécessitant un autofinancement de 13 010 € (dont 10 310 € d'animation). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Action	Coût prévisionnel	Agence de l'eau Loire Bretagne		Conseil Départemental 63		Autofinancement SMPNRVA	
		Taux	Participation	Taux	Participation	Taux	Participation
Suivi du lac Pavin	10 000 €	60%	6 000 €	25%	2 500 €	15%	1 500 €
Etude restauration zone humide la Pave	6 000 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €	20%	1 200 €
Cellule d'animation	21 180 €	60%	12 708 €	0%	0 €	40%	8 472 €
Animation agro-environnementale	9 188 €	60%	5 513 €	20%	1 838 €	20%	1 838 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 368 €</b>		<b>27 821 €</b>		<b>5 538 €</b>		

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20170403-133-2017-004-DE  
 Date de téléransmission : 13/04/2017  
 Date de réception préfecture : 13/04/2017

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Il vous est demandé d'autoriser le Président :
- > à signer l'avenant au contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin qui prolonge le contrat jusqu'au 3 octobre 2018.
  - > à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, en particulier pour les demandes de subvention auprès des différents partenaires.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant au contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin et à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, en particulier pour les demandes de subvention auprès des différents partenaires.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

18                    **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**  
183                   **ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**  
183.2017.001      Demande de financements pour des outils d'appartenance et de sensibilisation au territoire Parc

**RAPPORT**

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte du Parc accompagne les entreprises touristiques, agricoles, artisanales et prestataires éducatifs dans des démarches valorisant leur engagement en faveur de la préservation et de la valorisation des ressources et spécificités du territoire PNRVA (marque Valeurs PNR, volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable)

La plus-value de l'accompagnement du syndicat mixte du Parc repose sur la mise à disposition auprès de ces entreprises engagées d'outils et de formations pour les aider à progresser vers un développement durable (économiquement viable, socialement équitable et respectueux de l'environnement) de leur activité. Ces outils ont par ailleurs vocation à sensibiliser les clientèles qui séjournent dans ces établissements aux enjeux du développement touristique sur le territoire PNRVA.

Il s'agirait donc, pour la période 2017-2018 de mettre en place ou mettre à jour les outils suivants :

En 2017

**Aide à la gestion environnementale dans les entreprises**

**Mise à jour du contenu des fiches de gestion environnementale et des maquettes de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie réalisées en 2012 :**

Les informations dans le domaine de la gestion environnementale, à la fois techniques mais aussi normatives, évoluant très rapidement, il nous semble important de maintenir à niveau ces outils qui servent d'aide à la décision pour la gestion au quotidien dans les entreprises engagées au côté du SMPNRVA.

**Communication de l'appartenance au Parc**

La stratégie de communication touristique, en cours de réalisation, permettra de mettre à disposition, courant 2017, des prescripteurs du territoire PNRVA (offices de tourisme, entreprises engagées aux côtés du Parc, partenaires touristiques, agences de voyages partenaires...) **un kit de communication Parc** composé de textes, de différentes tailles et de photos permettant d'illustrer le propos.

En complément de ce 1<sup>er</sup> outil, nous avons commencé à travailler en 2016 à la réalisation de prototypes pour un modèle d'enseignes « **Point d'informations touristique du Parc** » et de la **vitrophanie** (silhouettes à coller sur les vitres) destinés à valoriser l'appartenance des Offices de tourisme au territoire Parc (bureaux de tourisme présents sur le territoire).

Il s'agira en 2017 de les présenter aux Offices de tourisme et de les reproduire en fonction des choix qui seront faits par nos partenaires.



En 2018

**Accompagnement des partenaires du Parc**

Nous organiserons, avec le prestataire qui aura travaillé sur la mise à jour des contenus des outils de gestion environnementale, **2 journées d'information/sensibilisation** ( 1 dans la partie nord du territoire, l'autre dans le sud du territoire) à destination de nos partenaires ( Offices de Tourisme , prestataires partenaires du Parc) au cours desquelles nous leur présenterons ces outils et les inviterons à les tester de manière ludique pour les engager à les utiliser ou à les conseiller à d'autres.

**Communication touristique**

Il s'agira de mettre en place **un mini site internet « Osez les volcans d'Auvergne »**, accessible depuis les smartphones et tablettes, dédié à renseigner les futurs visiteurs du territoire Parc de façon plus opérationnelle que ne le fait actuellement la page « je suis visiteur » du site [www.parcdesvolcans.fr](http://www.parcdesvolcans.fr)

En effet cette page est l'une des plus visitée actuellement mais l'information que l'internaute y trouve n'est pas suffisante et adaptée pour déclencher le séjour sur le territoire.

Pour renforcer cette action et améliorer la lisibilité de la destination « Parc naturel régional des volcans d'Auvergne » sur le net, **une prestation de web coaching** permettra la mise en place et l'animation d'un compte Instagram ainsi que la mobilisation de la communauté locale d'Instagrammers et de bloggeurs, par l'organisation de rencontres et de journées de visite sur le terrain, pour faire parler du territoire Parc sur le net et donner l'envie de venir y séjourner.

Par ailleurs, afin de nous inscrire dans la politique régionale en faveur de l'accueil de visiteurs étrangers, nous envisagerons **une traduction en anglais du contenu du site « Osez les volcans d'Auvergne »**.

**Budget prévisionnel**

	Nature de la dépense 2016-2017	Prestation	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant En € HT éligible Leader *
2017	<b>Aide à la gestion environnementale dans les entreprises</b>				
	Mise à jour des Fiches de Gestion environnementale	Prestation (prestataire non soumis à TVA)	1000	1000	513,30
	Mise à jour du contenu des mallettes « économies d'eau » et « économies d'énergie »		670	670	343,91
	<b>Communication de l'appartenance au Parc</b>				
	Réalisation d'outils d'appartenance au Parc pour les Offices de tourisme : enseignes	Réalisation	1100	1320	564,63
	Réalisation d'outils d'appartenance au parc pour les Offices de tourisme : vitrophanie	Impression	2233,33	2680	1146,37
2018	<b>Accompagnement des partenaires du Parc</b>				
	2 journées d'information/sensibilisation à l'utilisation des différents outils Parc : fiches de gestion environnementale, mallettes économies d'eau et d'énergie, sac à dos curieux de nature	Prestation (prestataire non soumis à TVA)	1117,6	1117,6	573,66
	<b>Communication touristique</b>				
	Site mobile « Osez les volcans d'Auvergne »- (2017-2018)	Prestation	10250	12300	5261,33
	Traduction du contenu du site « Osez les volcans »	Prestation	675	850	346,48
	Web coaching pour accroître la lisibilité de la destination « Parc naturel régional des volcans d'Auvergne » sur le net	Prestation + frais d'organisation	4000	4800	2053,20
	<b>TOTAL</b>		<b>21045</b>		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170408\_183-2017-001-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

\* Proratation territoriale 51,33% ⇔ 77 communes sur 150 du territoire PNRVA sont concernées par Leader

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

=> Le montant éligible pour une demande de financement Leader pour cette opération est de 10 802,88€ (51,33% du montant global HT ) pour un montant global prévisionnel de l'opération de 21 045,93 € HT ( 24737,60 € TTC ).

### Plan de financement prévisionnel pour demande de subvention Leader

Financeurs	%	Montants en €
		<b>totaux</b>
LEADER	80% montant HT de l'opération éligible Leader	8642,30
autofin. SM PNRVA	20% montant HT de l'opération financée par Leader	2160,58
<b>TOTAL en € HT</b>		<b>10802,88</b>

Le plan de financement global, annualisé, pour cette opération sera donc le suivant :

	2017	2018	Montant global de l'opération
Leader	2054,57 €	6587,73 €	8641,34 €
Autofinancement SMPNRVA	3615,43 €	12479,87 €	16096,26 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>5670 € TTC</b>	<b>19067,60 € TTC</b>	<b>24737,60 € TTC</b>

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017  
LE PRESIDENT  
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-183-2017-001-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

19 REVITALISATION TERRITORIALE  
191 HABITANTS & ASSOCIATIONS  
191.2017.003 Projet TEAMM Volcans

RAPPORT

1. Le projet TEAMM Volcans :

• **Contexte**

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) mène un programme de recherche-action au niveau national, dénommé TEAMM, visant à **étudier les mobilités des personnes en zone de montagne**. Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne participe à cette démarche à travers la réalisation d'une **étude sur les mobilités domicile-travail à l'échelle d'une trentaine de communes** situées dans l'aire d'influence de Clermont-Ferrand.

Au-delà des objectifs de lutte contre la précarité énergétique et de limitation de la dépendance des territoires aux énergies fossiles, cette étude vise à identifier des **solutions alternatives** (organisationnelles, technologiques, réglementaires, etc.) à **l'autosolisme (fait de circuler seul dans un véhicule)**. Ces solutions devront répondre aux besoins des populations qui habitent des territoires peu denses de montagne, où il s'avère nécessaire d'innover et de construire de nouvelles références, en partant des attentes et des besoins des acteurs locaux.

La démarche est co-animée par le **CGET**, l'Association inter parcs du Massif central (**IPAMAC**), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (**Cerema**), et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.



• **Éléments de contexte**

- objet et finalités de l'étude TEAMM : étudier les mobilités en zone de montagne et expérimenter de nouvelles solutions.
- démarche nationale, mais également territoriale : imaginer des solutions locales.
- consommation énergétique du territoire du Parc : essentiellement liée aux déplacements.
- 176 500 déplacements quotidiens sur l'agglomération clermontoise / pour l'essentiel en autosolisme.
- préoccupation liées à la qualité de l'air et à l'attractivité des territoires ruraux.
- périmètre d'étude : communes situées à 30 minutes (en voiture) de l'agglomération clermontoise.
- thème : déplacements domicile-travail et domicile-études.
- étude réalisée en trois temps : enjeux et analyse (diagnostic) / ateliers d'acteurs / expérimentation(s).

• **Problématique détaillée**

Quelles alternatives à la pratique de la voiture en solo, pour les déplacements domicile-études, des actifs et des étudiants des communes situées à 30 minutes de l'agglomération clermontoise (sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne) ?

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-191-2017-003-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

## • Périimètre



## • Calendrier



## 2. Résultats de la première phase : enquête / diagnostic :

Cette première phase a été réalisée par un stagiaire entre avril et septembre 2015. Au total, 190 questionnaires ont été validés sur cette période. Pour les profils : 2/3 des personnes enquêtées avaient moins de 45 ans, et certaines catégories socioprofessionnelles comme les agriculteurs et les artisans-commerçants, sont sous représentées, du fait de leur proximité avec leur lieu de travail.

87 % des personnes interrogées pratiquent l'autosolisme. Les heures de pointe se situent entre 6h30 et 9h le matin, et entre 16h30 et 19h le soir.

Deux **situations de rupture** ont été proposées aux personnes rencontrées, à savoir : « l'accès à l'agglomération est limité aux véhicules non-polluants / ou le prix du carburants est multiplié par 4 » : quelles solutions alternatives à l'autosolisme pourriez-vous envisager ?

- la solution privilégiée serait le covoiturage : forte notoriété de ce mode de déplacement, et un taux de pratique (« avez-vous déjà covoituré ? ») de 47 %.

- l'utilisation des transports en commun et du Transport à la demande (TAD) sont fréquemment cités, mais le bus ressort généralement beaucoup plus fort en déclaratif qu'en pratique

- l'auto-stop organisé et l'autopartage sont encore peu connus du grand public de la part des personnes interrogées.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- 16 % seraient prêts à troquer leur véhicule diesel contre un véhicule électrique, mais le prix d'achat, et la faible autonomie de ces véhicules sont des freins importants.

- le Vélo à assistance électrique (VAE) semble maintenant connu, mais très peu de personnes l'ont déjà essayé. Il ressort cependant assez fort comme alternative crédible sur les déplacements courts (< 10-15 km). Les principaux freins à son usage sont : l'absence d'offre de location, et un coût élevé à l'achat. La marche et autres mobilités douces ressortent de façon plus marginale, notre sujet portant sur des trajets relativement longs, ces modes de déplacements sont moins pertinents.

- une personne sur 6 déclare qu'elle devrait quitter le territoire pour emménager sur l'agglomération si le prix des trajets augmentait, ce qui révèle une précarité démographique potentielle des territoires ruraux vis-à-vis de cette question des mobilités.

- le télétravail, bien que connu, ne ressort pas comme une solution alternative. Il serait intéressant d'approfondir les recherches sur les freins d'usage potentiels de cet outil.

Suite aux entretiens avec les élus et techniciens des collectivités, de **nombreuses pistes d'actions** ont également été suggérées en alternative à l'autosolisme, à savoir :

- l'autostop à la demande serait à développer sur le territoire, avec en appui une application téléphone portable avec un système de géolocalisation.

- le développement du covoiturage : avec plus d'aires dédiées, mieux aménagées, avec des parcs à vélos, des bornes véhicules électriques, des services (boulangerie, station-service, etc.) et l'accès facilité à d'autres modes de déplacements : location de VAE, bus, etc.

- créer un parking relais à l'entrée ouest de Clermont : Chamalières.

- transports en commun : simplifier l'offre de trajets (très complexe actuellement), améliorer la lisibilité (mauvaise connaissance), l'adapter (choix des arrêts, horaires par exemple).

- installer des galeries pour porter les vélos (sur les bus et TAD par exemple) pour faciliter la mobilité des personnes qui souhaitent terminer leur trajet en vélo ou qui descendent à vélo vers Clermont et souhaitent remonter en bus.

- l'usage du vélo est jugé intéressant mais trop dangereux : il faudrait créer des voies dédiées sur les routes, encourager l'utilisation du VAE, développer les points de location et solutions d'achats groupés pour limiter les coûts.

- développer les connexions haut-débit et la fibre optique dans tous les villages, pour favoriser le travail et l'accès aux services dématérialisés comme les visioconférences et le télétravail.

- rénover les lignes de chemin de fer existantes mais vétustes et trop lentes.

.....

### 3. Résultats de la deuxième phase : ateliers d'acteurs :

Deux ateliers d'acteurs (avec des élus et des partenaires techniques) ont été organisés afin d'approfondir les résultats issus de l'enquête :

- le 19 novembre 2015.

- le 27 janvier 2016.

#### • Résultats obtenus et pistes de solutions

##### **Solution 1 :**

Améliorer la communication et la pédagogie autour de l'offre de transports existante.

##### **Solution 2 :**

Créer des pôles multimodaux décentralisés en plusieurs points du territoire.

##### **Solution 3 :**

Développer le transport ferroviaire de voyageurs entre Clermont-Ferrand et Volvic (et organiser le rabattement entre Volvic-centre et Volvic-gare).

##### **Solution 4 :**

Développer et améliorer les réseaux de bus entre Clermont-Ferrand et les communes périphériques (avec extension du PTU à l'échelle du SCOT du Grand Clermont).

##### **Solution 5.1 :**

Permettre le transport de vélos dans les bus INRA reliant Clermont-Ferrand à Thèze.

Communes périphériques  
Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-191-2017-003-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

**Solution 5.2 :**

Développer la complémentarité vélo/covoiturage.

**Solution 6 :**

Organiser le covoiturage sur un axe routier fréquenté (avec des arrêts le long de cet axe).

4. Priorisation des actions et phasage :

Premier travail de priorisation technique avec le CGET, IPAMAC et le Cerema : le 29 février 2016.

**Résultats et propositions :**

Il est proposé d'expérimenter les solutions de mobilités suivantes :

**a. Développement de supports de communication (action transversale) :** réalisation d'un plan de communication sur les offres de covoiturage et d'autostop existantes et leur articulation avec l'ensemble des moyens de transport.

*Maîtres d'ouvrages : Conseil régional, Conseil départemental, Pays du Grand Clermont, EPCI et communes.*

*Calendrier : 2016-2018*

**b. Accompagnement et mise en place de démarches d'autostop organisé aux échelles communales et/ou intercommunales** (par exemple Chanat-la-Mouteyre, Aydat, Chanonat, etc.).

*Maîtres d'ouvrages : communes et EPCI.*

*Calendrier : 2016-2017*

**c. Réalisation d'une étude de cadrage et de faisabilité sur le covoiturage** entre l'agglomération clermontoise et les communes du périmètre TEAMM : taux de fréquentation des aires existantes ou à créer, localisation de nouvelles aires, prioritairement dans ou à proximité des centres-bourgs, services à développer, etc.

*Maîtres d'ouvrages : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.*

*Calendrier : 2016-2017*

**d. Renforcement, aménagement des aires de covoiturage existantes et création de nouvelles aires** au regard des préconisations de l'étude de cadrage.

*Maîtres d'ouvrages : Conseil régional, Conseil départemental, communes et EPCI.*

*Calendrier : 2017-2018*

*A noter : les solutions en matière de développement des transports collectifs (nouvelles lignes de bus, cadencement, etc.) ont été exclues car jugées trop coûteuses et non adaptées aux territoires ruraux de faibles densité, caractérisés par une dispersion des lieux de vie.*

**• Plus-value et valeur d'exemple des solutions expérimentées :**

- gouvernance partagée et mobilisation de l'ensemble des partenaires régionaux.
- coordination des actions par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
- maillage à l'échelle d'un territoire/périmètre cohérent (en périphérie de l'agglomération clermontoise).
- localisation des nouvelles aires de covoiturage (points multimodaux) dans les centres-bourgs, à proximité des zones d'habitat, des commerces, des services et des arrêts de transport en commun : participer à la revitalisation des bourgs ruraux à travers la mobilité.

5. Troisième phase : étude pré-opérationnelle et expérimentations terrain :

**Deux options se présentent aujourd'hui :**

**a. lancer une étude pré-opérationnelle** pour le déploiement du covoiturage de proximité (et de l'autostop organisé) sur le territoire TEAMM Volcans : définir une stratégie et une programmation, identifier les sites à aménager, les maîtres d'ouvrage, les besoins en matière de communication, etc.

Coût estimé : étude à 30 000 euros + fonctionnement (ingénierie) à 12 720 euros de fonctionnement (financés à 70 % via les programmes Massif central).

Calendrier : étude réalisée avant fin 2017, pour une phase opérationnelle possible sous réserve d'une maîtrise d'ouvrage clairement identifiée.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-191-2017-003-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

**b. s'engager dans une expérimentation avec le SMTC sur le développement d'un outil expérimental de covoiturage dynamique** (voir détails ci-dessous). Ce projet répond de façon opérationnelle et originale à certaines pistes d'actions ciblées lors de la phase de concertation.

Les financements prévus dans la convention TEAMM 2017 avec IPAMAC décrits ci-dessus pourront également être mobilisés pour financer de l'ingénierie interne (poste de Virginie DELAGE) et des études, même si les montants, répartitions et objets seront différents (à calibrer rapidement pour une signature de la convention en avril-mai 2017).

### • Description de la démarche engagée par le SMTC

Le SMTC a labellisé en 2016, dans le cadre du **concours AUVERMOOV**, plusieurs start-up proposant des projets de mobilités innovants. Les lauréats se sont vus proposer l'opportunité de tester concrètement leurs idées sur le territoire de l'agglomération clermontoise en 2017.

**ECOV** est l'une de ces start-up labellisées en 2016. Elle propose de développer un système de covoiturage dynamique. Concrètement, il s'agit d'une mise en relation directe, entre le conducteur et le passager, par l'intermédiaire de panneaux d'affichage lumineux et l'installation de bornes interactives. Le covoituré inscrit la destination qu'il souhaite à la borne (ou via une application sur smartphone), celle-ci s'affiche sur le panneau lumineux placé en amont le long de la route, avec le tarif de dédommagement proposé au conducteur. Le conducteur intéressé s'arrête et récupère le(s) passager(s) pour les déposer au lieu indiqué.

A ce stade le SMTC envisage d'expérimenter ce service sur son périmètre, à l'est de l'agglomération (Pont-du-Château/Lempdes), et à l'ouest (Ceyrat- Saint-Genès-Champanelle).

En lien avec le projet TEAMM, le SMTC propose d'associer le Syndicat mixte à cette expérimentation, en étendant le territoire de réflexion le long de la RD. 2089, jusqu'à Rochefort-Montagne.

Cette expérimentation est éligible aux fonds Massif central dans des conditions qui restent à définir selon la nature des maîtres d'ouvrages et des dépenses (financements compris entre 50 à 70 %).

Le Syndicat mixte a participé à deux réunions : le **07 mars 2017** → présentation du projet par le SMTC et échanges sur les éventuelles articulations avec le projet TEAMM Volcans / le **27 mars 2017** → présentation du dispositif par ECOV.

### • ECOV

ECOV est une jeune entreprise de l'Economie sociale et solidaire, qui a pour vocation d'optimiser l'usage de la voiture individuelle en socialisant les sièges vides. Leur slogan « la voiture est un transport collectif ». L'entreprise développe son projet sur le terrain avec le nom de « Covoit'ici ». D'autres territoires ont débuté l'expérimentation de l'outil depuis un ou deux ans. Il s'agit essentiellement de zones urbaines et périurbaines.

L'équipe d'ECOV se compose d'une quinzaine de salariés, aux compétences variées : développeurs, ingénieurs, chefs de projets, etc. et accueille depuis cette année une doctorante qui étudie les freins psycho-sociaux à la pratique du covoiturage. L'entreprise dispose également de compétences pour l'analyse des conditions techniques et de sécurité des lieux d'implantation des stations.

A ce sujet, le représentant du Conseil départemental, Julien BAYOT, présent le 27 mars, a précisé que le CD63 souhaitait participer au montage du projet en mettant à disposition **l'expertise technique nécessaire**. En revanche, aucun investissement ne pourra être réalisé par le CD63 (dans l'attente d'arbitrages avec le CR AURA prévus fin 2017).

Le modèle économique d'ECOV est basé sur :

- la vente de mobilier urbain, type bornes interactives et panneaux lumineux d'affichage.
- la vente d'un service, choix des lieux, logiciel de mise en relation, collecte des données.
- la taxation des trajets achetés à hauteur de 0.x centimes du kilomètre.

La maintenance des bornes représente un coût relativement important (en fonction du type de bornes). Il a été question d'abonder cette dépense via les taxes de voyages. Le modèle proposé par ECOV semble souple et adaptable aux propositions et spécificités des territoires concernés.

Le projet sera développé localement à partir de septembre 2017 sur le périmètre d'un salarié d'ECOV sera implanté sur le département du Puy-de-Dôme (création de stations, de l'animation et

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-191-2017-003-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

de la communication locale de l'outil auprès des usagers. Le SMTC ne pourra pas accueillir cette personne dans ses locaux faute de place (un projet de bureau à La Pardieu est envisagé). **Pour une bonne implication locale sur le territoire, il pourrait être intéressant de proposer à ECOV d'accueillir ce salarié à Montlosier ?**

### • Animation et rôle du Syndicat mixte

Le projet du SMTC offre l'opportunité de tester sur une partie du territoire, un outil qui répond à un des questionnements ouverts par l'étude TEAMM, à savoir : **est-il possible de développer le covoiturage de proximité pour les trajets domicile-travail/étude ?**

Pour déterminer les contours de cette expérimentation et suivre ce projet, le Syndicat mixte réunira et animera un groupe de travail composé des communes et EPCI du territoire TEAMM, du CGET, d'IPAMAC, du CD63, du SMTC, d'ECOV, et du CR AURA (AOT). Le groupe pourra être élargi en fonction de l'avancement du projet.

Le Syndicat mixte aura pour rôle **d'animer et d'articuler le projet** avec les différentes parties prenantes : rencontres bilatérales, organisation et animation de réunions et groupes de travail, information et synthèse des positions des différents partenaires, suivi et évaluation dans le temps (n+2 ou 3).

L'idée pour le Syndicat mixte serait de pouvoir expérimenter le dispositif à l'échelle de la zone d'étude TEAMM Volcans. Il reste à définir les contours de cette expérimentation, c'est-à-dire l'hypothèse que l'on choisit de tester : soit on se limite à installer des bornes interactives le long de la RD 2089, et dans ce cas les personnes viennent jusqu'à la station de covoiturage à pied, en vélo ou en voiture, pour prendre un véhicule qui les descendra jusqu'à Clermont-Ferrand / soit on amplifie le test en installant des bornes interactives dans les bourgs et villages, pour limiter le recours au premier trajet en voiture. Il sera également possible de mesurer l'impact de certains aménagements et services en lien avec ces stations (présence d'une borne de recharge pour véhicules électriques, commerces, école, stationnement sécurisé pour vélos, abri, toilettes, etc).

Cette expérimentation et son évaluation précise permettront un retour d'expérience utile à d'éventuelles extensions du dispositif : erreurs à éviter, pistes à conforter, outils de communication à mobiliser, etc.

### • Calendrier prévisionnel :

- 27 mars 2017 : rencontre avec ECOV / SMTC / CGET / SMPNRVA
- 03 avril 2017 : avis du Bureau du Syndicat mixte sur la réorientation du projet TEAMM Volcans
- 06 avril 2017 : calage technique avec CGET
- avril 2017 : définition du groupe de travail et préparation d'une rencontre sur le projet
- mai 2017 : rencontre du groupe de travail + rédaction et signature de la convention IPAMAC
- juin 2017 : définition de(s) maîtrise d'ouvrage(s) possibles et estimation des étapes préparatoires et implications financières pour chaque partie prenante
- septembre 2017 : rendu de(s) l'analyse(s) technique(s) préparatoire(s)
- octobre 2017 : lancement d'une consultation pour la communication/promotion du projet / financement possible via la convention TEAMM ?
- octobre-décembre 2017 : préparation des stations (aires et arrêts)
- janvier 2018 : campagne de communication sur le projet
- début 2018 : installation des bornes et début de l'expérimentation
- 2018-2019 : suivi et évaluation du dispositif



## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

### 6. Synthèse et conclusion :

- le SMTC a labellisé plusieurs start-up en 2016, dont ECOV, qui propose de développer un système de covoiturage dynamique. Concrètement, il s'agit d'une mise en relation directe, entre le conducteur et le passager, par l'intermédiaire de panneaux d'affichage lumineux et l'installation de bornes interactives.

- en lien avec le projet TEAMM, le SMTC propose d'associer le Syndicat mixte à cette expérimentation, à l'ouest de l'agglomération clermontoise (notamment sur la commune de Saint-Genès-Champagnelle) en étendant le territoire de réflexion le long de la RD. 2089, jusqu'à Rochefort-Montagne. Il s'agit d'une opportunité pour réorienter le projet TEAMM vers une expérimentation plus rapide et plus concrète, répondant à la problématique de départ.

- les financements initialement prévus dans la convention TEAMM 2017 avec IPAMAC pourront être mobilisés pour financer de l'ingénierie interne et des études, même si les montants, répartitions et objets seront différents (à calibrer rapidement pour une signature de la convention en avril-mai 2017).

- la société ECOV recrutera un salarié pour animer cette expérimentation ; il pourrait être proposé à ECOV d'accueillir ce salarié à Montlosier ?

**>>> Il vous est proposé de valider ce rapport et les propositions faites en « synthèse et conclusion ».**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

19

195

195.2017.001

### REVITALISATION TERRITORIALE

#### PORTEURS DE PROJET

Animation Leader 2015-2016

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours. En raison du retard de mise en œuvre des fonds européens, la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion, demande de monter un dossier commun d'animation pour le second semestre 2015 et pour toute l'année 2016. Ce dossier sera basé exceptionnellement sur le « réalisé », afin d'accélérer le circuit d'instruction puis de paiement.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement, pour le second semestre 2015 et l'année 2016.

#### → Actualisation de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur	Véronique Lang Animatrice
08/07/2015 au 31/12/2016 (en ETP)	0.5	0	1	1

#### → Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour préparer le nouveau programme Leader 2015-2020 :

Récapitulatif des dépenses	Montant Hors Taxes présenté
dépenses prévisionnelles sur devis intégralement affectées au projet	16 987.00
frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (15% des frais salariaux)	151 663.84
autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration...)	7 133.91
<b>Total HT des dépenses affectées au projet</b>	<b>175 784.75</b>

Financements	Montants
FEADER (Leader) (80%)	140 627.80
Autofinancement PNRVA (20%)	35 156.95
<b>TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET</b>	<b>175 784.75</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-195-2017-001V2-  
DE  
Date de télétransmission : 25/04/2017  
Date de réception préfecture : 25/04/2017

➤➤ Il vous est proposé de :

- Valider la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour le second semestre 2015 et l'année 2016 ainsi que le budget et le plan de financement proposés
- Autoriser le Président à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2015/2016.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2015/2016.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

19                    REVITALISATION TERRITORIALE  
195                  PORTEURS DE PROJET  
195.2017.002      Animation Leader 2017

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours. En raison de la délégation de l'instruction réglementaire de l'autorité de gestion aux GAL, il est indispensable de monter en puissance l'équipe d'animation gestion Leader pour répondre au surplus de travail.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement, pour l'année 2017.

#### → Actualisation de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur	Véronique Lang Animatrice
01/01/2017 au 31/06/2017 (en ETP)	0.5	0.1	1	1
01/07/2017 au 31/12/2017 (en ETP)	0.9	0.2	1	1

#### → Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour l'animation gestion Leader 2017 :

Récapitulatif des dépenses	Montant Hors Taxes présenté
Cotisation Leader France	600.00
frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (15% des frais salariaux)	116 127.59
autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration...)	4 500.00
<b>Total HT des dépenses affectées au projet</b>	<b>121 227.59</b>

Financements	Montants
FEADER (Leader) (80%)	96 982.07
Autofinancement PNRVA (20%)	24 245.52
<b>TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET</b>	<b>121 227.59</b>

⇒⇒ Il vous est proposé de :

- > Valider la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour l'année 2017 ainsi que le budget et le plan de financement proposés
- > Autoriser le Président à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2017

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2017.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

30 OUTILS TRANSVERSAUX  
300 CHARTE & PROGRAMME D'ACTIONS DU SMPNRVA  
300.2017.001 Avenant 2017 a la convention cadre avec Clermont Auvergne Métropole

**RAPPORT**

La convention cadre "Agglomération-porte" entre Clermont Auvergne Métropole et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été conclue le 30 septembre 2016 en Bureau pour notre syndicat mixte et le 2 novembre 2016 pour l'exécutif de l'agglomération de Clermont-Ferrand.

Elle fixe les enjeux et les principaux objectifs du partenariat sur la période 2017-2020, à savoir la préservation des espaces naturels et de la qualité de vie sur l'espace péri-urbain et l'amélioration de l'attractivité du territoire. Elle est complétée par une adhésion de cette collectivité au syndicat mixte du Parc dans le collège des agglomérations et villes portes

Le présent avenant précise pour l'année 2017 les actions concrètes qui seront menées par le syndicat mixte du PNRVA sur le territoire de la Communauté urbaine. Cette année sera marquée par des animations spécifiques dans le cadre des 40 ans du PNRVA. La subvention de Clermont Auvergne Métropole attribuée pour l'année 2017 est de 60 000 €.

A ce titre, sont proposées :

- > Action 1 : Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages : 15 000 €  
Contribution à la cellule départementale de suivi de terrain mise en place dans le cadre de la candidature de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco
- > Action 2 : Echanges pédagogiques ville-campagne : 20 000 €  
Echanges entre les enfants de classes primaires et collèges situées en milieu urbain et au cœur de la Chaîne des Puys
- > Action 3 : Transition énergétique/mobilité : 15 000 €  
Trois axes seront développés autour de cette thématique, avec une étude pour la mise en œuvre de solutions alternatives à l'« autosolisme » (fait de circuler seul en automobile), une journée d'animation « Au travail j'y vais autrement » en partenariat avec le SMTC notamment, et une participation aux actions de la Communauté urbaine tout au long de l'année
- > Action 4 : Partenariat culturel : 10 000 €  
Soutien à la programmation 2017 déployée à l'occasion des 40 ans du Parc, sur la thématique "Voyages dans les Volcans d'Auvergne".

⇒⇒ **Il vous est proposé d'approuver cet avenant 2017 à la convention cadre qui témoigne d'un partenariat très constructif entamé avec cette aggro-porte à l'été 2011 et d'autoriser le Président à le signer.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant 2017 à la convention cadre avec Clermont  
Auvergne Métropole .

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX

300 CHARTE & PROGRAMME D'ACTIONS DU SMPNRVA

300.2017.002 Adoption et signature d'une convention cadre d'objectifs 2017-2018 avec la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes – CONVENTION

### RAPPORT

Suite au reclassement du Parc des Volcans d'Auvergne en juin 2013, la Préfecture d'Auvergne a établi une convention cadre d'objectifs 2014-2015 avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA). Pour sa mise en œuvre, celle-ci a fait l'objet d'avenants annuels, y compris en 2016.

Pour la période 2017-2018, la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes propose une nouvelle convention cadre d'objectifs au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Préparée en concertation entre les services du SMPNRVA et ceux de la DREAL Auvergne, et annexé au présent rapport, cette convention :

- > **formalise les modalités du soutien financier** accordé par l'Etat au SMPNRVA, à savoir :
  - . une contribution annuelle (en 2017 : 100 000 €) au titre de l'ingénierie territoriale, dont le montant est défini par avenant annuel
  - . des subventions possibles (en 2017, à hauteur de 20 000 €), au titre de financements spécifiques d'actions, de démarches, d'initiatives ou de réalisations, expérimentales et/ou innovantes, du SMPNRVA, concernant notamment l'évaluation, dont les montants peuvent évoluer en fonction des disponibilités financières et orientations de l'Etat et sont définis par des arrêtés spécifiques
- > **organise le partenariat politique/technique entre l'État et le SMPNRVA** pour contribuer ensemble à la mise en œuvre de la charte du Parc. Cela concerne en particulier les enjeux résumés ci-après :
  - . la veille et la poursuite d'actions génériques contribuant au réseau écologique
  - . la poursuite de la gestion de 8<sup>1</sup> sites Natura 2000
  - . la poursuite de la gestion de 4<sup>2</sup> Réserves naturelles nationales
  - . la poursuite du suivi de 8<sup>3</sup> sites bénéficiant d'un Arrêté de Protection de Biotope
  - . l'appui en matière de réglementation de la circulation des véhicules à moteur de loisirs
  - . l'appui aux politiques de gestion de la ressource en eau, ainsi que des milieux aquatiques, et humides
  - . la gestion de lacs naturels remarquables du territoire
  - . l'appui aux politiques de gestion de préservation et de valorisation des paysages et sites remarquables
  - . l'appui aux politiques de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat
  - . l'appui au Développement Durable, à l'éducation au Développement Durable et à l'environnement
- ...
- > **rappelle que la charte 2013-2025 du Parc devra être évaluée** à mi-parcours (soit en 2018), puis pour l'échéance du classement du Parc, au regard de principaux enjeux retenus pour l'évaluation et notamment en terme de respect des engagements des signataires de la charte et du SMPNRVA, de résultats obtenus sur le territoire et d'évolution de celui-ci.

<sup>1</sup> Artense, Cézallier, Monts Dore, Chaîne des puy, Massif cantalien, ZPS Monts et Plomb du Cantal, Tourbières et zones humides du nord-est cantalien, Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes

<sup>2</sup> Vallée de Chaudesfour, Rocher de La Jaquette, Sagnes de La Godivelle, Chastreix Sancy

<sup>3</sup> Narse de Lascois, Tourbière de Landeyrat, Narse d'Espinasse, Tourbière Lac de Chambédaze, Lac de l'Escoubert, Marais Sillé de St-Nectaire, Tourbière de la Morthe, Tourbière de Sougeat-la-Souze



⇒ Il vous est proposé :

- > d'approuver le projet de convention cadre 2017-2018 de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes
- > d'autoriser le Président à la signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer la convention cadre 2017-2018 de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montiosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SEANCE DU 3 avril 2017**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40 MOYENS GENERAUX**

**401 RESSOURCES HUMAINES**

**401.2017.013** Poste de chargée de mission eau et agro-environnement : demandes de subventions – modification du plan de financement

**RAPPORT**

La délibération n°401.2016.023 avait entériné le plan de financement du poste de Chargée de mission Eau et Agro-environnement pour l'année 2017 selon l'organisation suivante :

- 0,4 ETP pour réaliser l'animation agro-environnementale du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin (dont la poursuite de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Lacs et tourbières du Cézallier ») ;
- 0,3 ETP pour l'animation générale du contrat territorial « Dordogne, Sancy, Artense » ;
- 0,3 ETP pour animer collectivement et individuellement la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Dordogne, Sancy, Artense »

Le coût du poste pour l'année 2017 est estimé à 34 500 €. L'ajustement des taux et des niveaux d'intervention des financeurs, et notamment des conseils départementaux, sur les postes d'animation du contrat territorial (modification des volumes de financement des techniciens de rivière entre le Puy-de-Dôme et le Cantal) engendre une modification du plan de financement proposé en décembre 2016. Le nouveau plan de financement proposé permet la diminution du taux d'autofinancement du parc à 10% au lieu de 20% :

	Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Régional	Conseil Départemental Puy de Dôme	FEADER	Autofinancement	Total salaires et charges
Contrat territorial des Lacs - Animation agro-environnementale (0,4 ETP)	8 280 € (taux : 60%)		3 450 € <sup>1</sup> (taux : 25%)	2 070 € (taux : 15%)			13 800 €
Contrat territorial Dordogne Sancy Artense (0,3 ETP)		7 245 € (taux : 70%)		2 070 € (taux : 20%)		1 035 € <sup>2</sup> (taux : 10%)	10 350 €
Animation contractualisation MAEC « Artense » (0,3 ETP)		5 175 € (taux : 50%)			5 175 € (taux : 50%) <sup>2</sup>		10 350 €
<b>Montant de la participation</b>	<b>8 280 €</b>	<b>12 420 €</b>	<b>3 450 €</b>	<b>4 140 €</b>	<b>5 175 €</b>	<b>1 035 €</b>	<b>34 500 €</b>

<sup>1</sup> la nouvelle politique régionale en matière de contrats territoriaux n'étant pas connue, les niveaux d'intervention pourraient varier par rapport à ceux initialement annoncés dans le contrat territorial

<sup>2</sup> l'entente intercommunautaire validée en comité de pilotage et qui sera mise en œuvre par le syndicat mixte du Parc

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-401-2017-013-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

⇒⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements selon le nouveau plan ci-dessus auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à affecter le personnel nécessaire.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à affecter le personnel nécessaire.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2017.014 Prestation de surveillance pour le lac Servières/Saison 2017

**RAPPORT**

Dans le cadre de sa convention cadre de partenariat avec la manufacture Michelin pour le site du Lac Servières, signée le 21 juin 2006, le Parc des Volcans a mis en place un programme incluant la présence d'un garde-nature pendant la saison estivale, afin d'informer, de sensibiliser et de surveiller les visiteurs de ce site sensible, très fréquenté.

Pour mener à bien cette mission, deux possibilités s'offrent à nous :

- pour mettre en place une souplesse d'intervention, suivant les conditions climatiques qui déterminent les pics de fréquentation, il est proposé de s'orienter sur une commande avec une personne installée en libéral, sur un volume de journées d'interventions prédéfinies mais à adapter à l'évolution de la fréquentation, et faisant donc l'objet d'une facturation ;
- si aucun prestataire ne répond à cette offre, il sera procédé au recrutement d'un Garde-Nature saisonnier de 3 mois sur les mois de juin, juillet et août.

Cette action est actuellement financée à hauteur de 50% par la manufacture MICHELIN.

En parallèle, la refonte de la convention cadre de partenariat liant les différentes parties et les actions en découlant devront être réfléchies au cours de cette année du fait de la mise en œuvre de la loi GEMAPI pour 2018 (compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dévolue aux nouvelles communautés de communes), et au vu de l'évolution territoriale récente de la Communauté de communes Dômes-Sancy-Artense directement concernée par ce site.

**>>> Il vous est proposé :**

- > **de commander une prestation de garde nature, à hauteur de 155 € la journée et 77,50 € la demi-journée, pour une enveloppe maximum de 6 510 € soit 42 journées d'intervention.**
- > **ou d'autoriser le Président à recruter un garde-nature sur la période estivale pour une durée de 3 mois sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la surveillance du Lac Servières sur la période estivale 2017. Il précise de favoriser, dans la mesure du possible, la commande d'une prestation de garde nature plutôt que l'embauche d'un saisonnier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRÉSIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
4014.2017.016 RNN Chastreix-Sancy : poste de contractuel de garde/chargé d'étude

**RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire par l'Etat, il apparaît nécessaire de recruter un garde/chargé d'étude contractuel saisonnier pour une durée de 6 mois.

Les missions ou les activités de ce garde/chargé(e) d'études sont les suivantes :

- assurer la surveillance de la RNN et les contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la RNN,
- contribuer à l'activité administrative,
- contribuer à la réalisation d'études ou de suivis scientifiques,
- monter et suivre des projets.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'Espace-programme « Biodiversité, Ressources et Espaces naturels » et de l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera située dans les locaux de la RNN à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par les financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion de la réserve naturelle.

**>>> Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 6 mois, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 novembre 2017, sur la base de indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-401-2017-016-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2017.017 Poste contractuel CDI du responsable de l'espace programme n°3 « Urbanisme, paysage, énergie »

RAPPORT

Le contrat à durée déterminée du responsable de l'espace programme n°3 intitulé « Urbanisme, paysage, énergie » arrive à son terme au 31 mai 2017 et l'agent en poste actuellement peut prétendre à un contrat à durée indéterminée car il réunit six ans de contrat (2 contrats successifs à durée déterminée de 3 ans) sur les mêmes thématiques dans notre collectivité.

Compte tenu de l'importance des missions assumées par ce poste en termes d'engagement dans la charte sur les enjeux paysage et énergie et de la nécessité de faire fonctionner notre atelier rural d'urbanisme, il est impératif que nous disposions d'une personne d'expérience à ce poste. Jérémy Papin actuellement en poste nous ayant donné toute satisfaction dans l'exercice de ces missions, il nous semble judicieux de lui proposer un CDI même si nous avons conscience de la nécessité de maîtriser notre masse salariale concernant des agents à statut pérenne.

Ce poste est aujourd'hui essentiellement financé par la contribution statutaire mais pourrait bénéficier, à court terme de financements de l'ADEME dans le cadre d'une expérimentation sur un poste de type « conseiller en urbanisme partagé » au profit du territoire tout à fait compatible avec la définition des missions menées aujourd'hui. Il s'agit en tous cas d'une piste sérieuse que nous travaillons avec l'espoir d'aboutir rapidement.

>>> **Par conséquent, il vous est proposé de créer un contrat à durée indéterminée sur ce poste afin de pourvoir avec la continuité requise le poste de responsable de l'espace programme « urbanisme, paysage, énergie », rémunéré à l'indice brut 479 et ce dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-401-2017-017-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2017.018 Création d'un poste saisonnier pour un animateur / chargé d'étude

**RAPPORT**

Dans le cadre du plan de gestion 2016-2020 de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ouvre au public la Maison de la Réserve tous les étés. Cet espace a pour vocation de faire découvrir la richesse des tourbières et sensibiliser les visiteurs à leur préservation.

En 2017, le Syndicat mixte du Parc est chargé par l'Etat de préparer un projet d'extension de la Réserve naturelle. Cette démarche nécessite un important travail de diagnostic et de définition des enjeux de conservation.

Pour appuyer le conservateur de la Réserve naturelle, il apparaît nécessaire de recruter un animateur / chargé d'étude sur une durée de 5 mois, pour les missions suivantes :

- > assurer le fonctionnement de la Maison de la Réserve : accueil et information du public, animation de l'espace muséographique, gestion de la boutique, tenue de stands (fête de village, balade de La Montagne),
- > assurer la promotion de la Maison de la Réserve : affichage, référencement, relations avec la presse,
- > assurer l'animation des visites guidées nature ; conception d'animations pédagogiques, conduite des animations en extérieur, gestion de la billetterie,
- > développer les missions de sensibilisation : préparation d'un projet éducatif pour scolaires, création d'outils (livret, dépliant, enquête),
- > contribuer aux activités de la Réserve naturelle : participation à la rédaction du projet d'extension, appui ponctuel aux études et suivis écologiques.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle.

Ce poste est financé par le Ministère de l'Écologie sur le budget des Réserves naturelles.

**>>> Il vous est proposé de créer un poste d'animateur / chargé d'étude contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 5 mois, à partir de juin 2017 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-401-2017-018-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017



Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401,2017,019 Poste saisonnier « Berger/technicien agricole Chaîne des Puys » -  
Rapport modificatif

**RAPPORT**

Le 6 Février 2017, le Bureau se prononçait en faveur de la création d'un poste saisonnier de Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, afin de poursuivre l'action sur la mise à disposition d'un **troupeau mobile gardé** pour disposer **d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques »** et d'apporter une **technicité agricole complémentaire pour accompagner la réflexion** entamée sur le secteur des Puys de la Vache et Lassolas avec le Conseil Départemental, les communes concernées et Vetagro-Sup, en lien avec l'estive existante dans le secteur voisin (estive de Recoleine).

La durée du poste demandée était de 6 mois. Compte tenu des besoins pour le troupeau en herbe, des conditions météorologiques et de la nécessité pour certains sites d'être pâturés plus tôt, **la prise de fonction de ce poste s'effectuerait dès le 26 avril 2017**, pour une même durée totale de 6 mois.

➤➤➤ **Afin de pourvoir à la présence d'un agent à la fois Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, il vous est proposé de créer un poste de Berger technicien agricole de 6 mois d'Avril à Octobre, sur la base de l'Indice Brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**19**

### **REVITALISATION TERRITORIALE**

**191**

### **HABITANTS & ASSOCIATIONS**

191.2017.002 40 ans du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : demande de subvention

### **RAPPORT**

En octobre 2017, le classement du Parc des Volcans d'Auvergne atteindra 40 ans. Pour cette occasion, le Bureau syndical du Parc a validé le 6 février 2017 le principe d'organiser une série d'**événements culturels et d'actions de communication** sur son territoire et dans l'agglomération clermontoise, entre avril et décembre 2017.

L'objectif de la démarche est de :

- > mieux faire connaître les enjeux du Parc (territoire, patrimoines, classement PNR), ainsi que les missions et actions du syndicat mixte du Parc
- > développer le sentiment des habitants d'appartenir au territoire remarquable du Parc et la notoriété de celui-ci auprès du public notamment auvergnat.

Afin de permettre cette (re)découverte du Parc, la programmation porte sur le thème « Voyages dans les Volcans d'Auvergne » et comprend :

- > des animations proposées aux habitants pour :
  - . la connaissance d'enjeux du Parc et d'actions importantes menées sur le Syndicat mixte du Parc
  - . la réalisation et la valorisation de productions artistiques (de type carnets de terrain, photos, textes... illustrant des spécificités observées sur le territoire) réalisées au plan individuel et/ou dans le cadre d'animations, d'ateliers, de manifestations... proposées par des acteurs du territoire (associations...) labellisées « 40 ans »
- > une exposition d'illustrations sur le Parc (avec une version itinérante)
- > un partenariat avec la Montagne sur les balades du journal 2017 permettant de développer la communication sur le Parc des Volcans d'Auvergne
- > un événement promotionnel à Clermont-Ferrand de type marché de producteurs
- > l'organisation de 6 bistrots d'automne « spécial 40 ans » avec la projection en avant-première d'un film sur le Parc, puis sa diffusion sur le territoire du Parc.
- > la participation du Parc aux Rendez-vous du carnet de voyage en novembre 2017

Des actions de communication à destination du grand public et du public institutionnel accompagneront cette programmation (presse, supports de communication papier et numérique...).

**Suite à des contacts pris fin 2016, des financements de Clermont Auvergne Métropole et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pouvaient être sollicités. A cet effet, une note de présentation de l'opération annexée au présent rapport a été préparée.**



**Il vous est proposé :**

- > **de valider la demande de subvention exposée dans la note de présentation de l'opération précitée**
- > **sur la base de celle-ci, d'autoriser le Président à solliciter les financements requis auprès de Clermont Auvergne métropole, le Département du Puy de Dôme et de la Région Auvergne Rhône Alpes.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-191-2017-002-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2017  
Date de réception préfecture : 10/04/2017

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements requis auprès de Clermont  
Auvergne métropole et de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il demande par ailleurs que soit  
solliciter le Département du Cantal pour participer financièrement à ce dossier à hauteur de  
10 000€.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 avril 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2017, s'est réuni le 3 avril 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401,2017,019

Poste saisonnier « Berger/technicien agricole Chaîne des Puys » -  
Rapport modificatif

### **RAPPORT**

Le 6 Février 2017, le Bureau se prononçait en faveur de la création d'un poste saisonnier de Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, afin de poursuivre l'action sur la mise à disposition d'un **troupeau mobile gardé** pour disposer **d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques »** et d'apporter une **technicité agricole complémentaire pour accompagner la réflexion** entamée sur le secteur des Puys de la Vache et Lassolas avec le Conseil Départemental, les communes concernées et Vetagro-Sup, en lien avec l'estive existante dans le secteur voisin (estive de Recoleine).

La durée du poste demandée était de 6 mois. Compte tenu des besoins pour le troupeau en herbe, des conditions météorologiques et de la nécessité pour certains sites d'être pâturés plus tôt, **la prise de fonction de ce poste s'effectuerait dès le 26 avril 2017**, pour une même durée totale de 6 mois.

De plus, **un avenant à la convention pluriannuelle de pâturage** (signée le 15 Juillet 2014 entre le LPA de Rochefort et le SM PNRVA), est proposé afin de cadrer l'action concernant le troupeau mobile et de définir les responsabilités mutuelles.



**Afin de pourvoir à la présence d'un agent à la fois Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, il vous est proposé de créer un poste de Berger technicien agricole de 6 mois d'Avril à Octobre, sur la base de l'Indice Brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de pâturage du 15 Juillet 2014.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 3 avril 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170403-401-2017-019V2-  
DE  
Date de télétransmission : 14/04/2017  
Date de réception préfecture : 14/04/2017